



# DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

E-mail : .....

Justificatifs à fournir :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie du justificatif de domicile

Signature :

Principal motif de déplacement :

- Domicile / Travail
- Domicile / Etudes
- Domicile / Loisirs
- Autres : .....

## Cadre réservé à Tanlib

Nom de l'agent : \_\_\_\_\_

Date de dépôt : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_      Heure : \_\_\_\_ h \_\_\_\_

# Conditions générales d'accès et d'utilisation du service de location de tanlib Vélo de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

## ARTICLE 1 – Objet et structure du service tanlib Vélo

1.1 **tanlib Vélo** est un service proposé par la communauté d'agglomération du Niortais, dont la gestion est confiée à Transdev Niort Agglomération. Ce service comporte des prestations de locations humanisées de Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour une durée minimale d'un mois et maximale de 3 mois dans la limite des disponibilités et sous réserve de critères pouvant être établis par Transdev Niort Agglomération et/ou la collectivité. Toute prestation de locations humanisées de vélos implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales.

## 1.2 Coordonnées de Transdev Niort Agglomération

Adresse : 8 rue Paul Sabatier 79 000 NIORT

Téléphone : 05 49 09 09 00

Email : [service.client.tanlib@transdev.com](mailto:service.client.tanlib@transdev.com) Site internet : [www.tanlib.com](http://www.tanlib.com)

## ARTICLE 2 – Modalités d'accès au service tanlib Vélo

2.1 Le service est accessible aux personnes âgées de plus de 18 ans et résidant dans l'agglomération du Niortais, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

2.2 Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles à l'agence tanlib. Transdev Niort Agglomération ne pourra être tenu pour responsable en cas de défaut d'approvisionnement en vélos.

## ARTICLE 3 – Type et durée de contrat

3.1 La location comprend la mise à disposition, pour une durée définie, d'un vélo et de ses équipements : un antivol intégré avec clé, un antivol format U avec clé, un panier, un compteur, un câble de rechargement et un gilet de sécurité.

3.2 Les conditions relatives à la durée de location sont les suivantes :

- une durée minimale de location d'1 mois : 30 jours consécutifs à compter de la date de location
- une durée maximale d'un trimestre : 3 mois consécutifs à compter de la date de location jusqu'à la fin du dernier mois.

3.2 La première location est limitée à 1 personne par foyer. Si les disponibilités le permettent, un second contrat de location pourra être mis en place (la priorité est donnée aux premières locations).

3.3 Le motif principal des déplacements sera demandé à la mise à disposition du vélo et confirmé à la restitution du vélo. Ces informations seront notées sur le contrat de location.

3.4 Le signalement des avaries et les kilomètres parcourus seront complétés à la restitution du vélo sur le contrat de location.

## ARTICLE 4 – Tarifs et modalités de paiement

4.1 La location est gratuite.

4.2 Un dépôt de garantie de 550 € (cinq cent cinquante euros) est demandé au client préalablement à la mise à disposition du VAE. Le client est tenu d'établir un chèque à l'ordre de Transdev Niort Agglomération et de présenter une pièce d'identité ou bien d'effectuer une empreinte via une carte bancaire. Ce dépôt n'est ni encaissé ou débité et sera restitué en fin de contrat, au retour du vélo, sauf cas énumérés à l'article 9 des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

## ARTICLE 5 – Obligations des parties

### 5.1 Obligations de Transdev Niort Agglomération

5.1.1 Transdev Niort Agglomération s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la permanence et la qualité du service proposé. Transdev Niort Agglomération n'assume, toutefois, à ce titre qu'une obligation de moyens.

5.1.2 La responsabilité de Transdev Niort Agglomération ne peut pas être engagée au titre des services :

- en cas de mauvaise utilisation par le Client des services proposés ;
- en cas de non-respect par le Client de ses obligations au terme des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service ;
- en cas d'utilisation du service par une personne non autorisée (notamment en cas de vol) ;
- en cas de force majeure

### 5.2 Obligations du Client

5.2.1 Le Client s'engage à utiliser le vélo loué avec soin. Il s'engage également à l'utiliser dans le respect des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

5.2.2 Le Client assume la garde du vélo qu'il a loué dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution, s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition et s'engage à verrouiller systématiquement le système antivol du vélo et à l'attacher à un point fixe solidement implanté dans le sol dès qu'il en interromp l'utilisation.

5.2.3 Le Client s'engage à restituer le vélo à la fin de sa période de location à la station où il a contracté le contrat de location, dans l'état où il se trouvait lors de la réception.

5.2.4 Le Client s'engage à restituer le vélo à tout moment, à la première demande de Transdev Niort Agglomération effectuée par téléphone ou par courriel/courrier.

5.2.5 Le Client s'engage à déclarer toute perte, vol ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler à la station de location dans les plus brefs délais, et au maximum dans les 12 heures suivant la survenance de l'événement. Le vélo restant en tout état de cause sous la responsabilité du Client.

## ARTICLE 6 – Restriction à l'usage du service

6.1 Le cycle et ses accessoires restent la propriété exclusive de l'agglomération du Niortais et de Transdev Niort Agglomération pendant toute la durée de la location.

6.2 Le Client s'interdit de prêter, louer, céder son vélo et/ou de l'utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

6.3 Le Client s'engage à utiliser le dit vélo en « bon père de famille » et en respectant les règles du code de la route. Est exclu notamment :

- toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable ;
- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo ;
- le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit à l'exception des cas énumérés à l'article 6.5 ;
- toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril le Client ou des tiers ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo ;
- et plus généralement, toute utilisation anormale d'un vélo en milieu urbain.

6.4 Les paniers sont exclusivement réservés au transport d'objets non volumineux et n'excédant pas un poids de 5 kg.

6.5 Le transport d'enfant(s) sur le matériel loué est autorisé sous l'entière responsabilité du loueur qui se charge de l'équipement réglementaire à cette intention

6.6 Gilet de sécurité : Le client s'engage à porter le gilet de sécurité fluorescent homologué mis à disposition par Transdev Niort Agglomération lorsqu'il circule hors agglomération de nuit ou de jour par mauvaises conditions de visibilité.

Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende prévue pour les contraventions de 2ème classe.

## ARTICLE 7 – Responsabilités et déclarations du client

7.1 Le matériel loué est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition.

7.2 Le Client ou son représentant légal est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée en cas de restitution tardive par le client.

7.3 En cas de disparition du vélo dont il est responsable, le Client a l'obligation, ainsi que défini à

l'article 5, de signaler cette disparition, le vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité.

7.4 En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 5, de signaler les faits dans les plus brefs délais à l'agence tanlib. Cependant, le vélo reste sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution.

7.5 Il est en outre recommandé au Client d'adapter sa distance de freinage en cas de pluie ; d'effectuer le réglage de la selle pour adapter la hauteur à sa morphologie ; de porter un casque homologué des vêtements adaptés et un gilet de sécurité.

7.6 Le Client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'un vélo, avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à une utilisation intensive d'un vélo et en particulier qu'il satisfait les conditions requises et qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

7.7 Le Client s'engage à aviser au préalable Transdev Niort Agglomération de tout changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son contrat de location (adresse, informations relatives au compte bancaire associé...). A défaut, aucun dysfonctionnement qui en serait la conséquence ne pourra être reproché à Transdev Niort Agglomération.

7.8 Le client s'engage à laisser un numéro de téléphone grâce auquel il pourra être contacté par un agent du réseau tanlib.

7.9 La signature du formulaire de location par l'utilisateur indique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans réserve d'aucune sorte au contenu des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

## ARTICLE 8 – Droits réservés à Transdev Niort Agglomération

8.1 Transdev Niort Agglomération se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfait pas les présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service, sans être tenu de ne fournir aucune autre justification.

8.2 Conformément aux dispositions des articles 5, 6 et 7, toute responsabilité de Transdev Niort Agglomération liée à l'utilisation que le Client pourrait faire d'un vélo, ou des dommages que le Client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un vélo, est entièrement exclue.

## ARTICLE 9 – Pénalités

9.1 En cas de non restitution du matériel loué, Transdev Niort Agglomération se réserve le droit d'encaisser la garantie. En cas de vol, le client devra produire sous 5 jours une copie du dépôt de plainte.

9.2 En cas de dommages avérés, une expertise sera réalisée sous 15 jours par Transdev Niort Agglomération qui communiquera au client une facture détaillée des réparations. Dans ce cas, le chèque de caution ne sera restitué qu'après règlement des sommes dues à Transdev Niort Agglomération. En cas de non paiement de la facture 30 jours après son émission, la caution sera encaissée.

9.3 Si le client conserve le vélo au-delà de la durée de mise à disposition, il encourt une pénalité de 10 € (dix euros) par jour de retard, sachant que toute journée commencée est due. Le montant de la pénalité sera déduit du dépôt de garantie.

9.4 Tout retard supérieur à 48 heures par rapport à l'heure limite de restitution du vélo est considéré comme un cas de disparition du vélo, justifiant l'encaissement par Transdev Niort Agglomération du dépôt de garantie.

## ARTICLE 10 – Entretien du vélo pour la location

Les dégradations constatées sur le vélo, hors usure normale, sont à la charge du client. Les réparations seront réalisées uniquement par Transdev Niort Agglomération et facturées au Client.

## ARTICLE 11 – Confidentialité des données

Transdev Niort Agglomération s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, et notamment la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés". Conformément à cette même loi, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en écrivant à l'adresse suivante : Agence tanlib, place de la Brèche, 79 000 Niort.

## ARTICLE 12 – Règlement des litiges

12.1 Le Client peut effectuer une réclamation dans un délai de trois mois à compter de la date des faits au sujet desquels il effectue sa réclamation.

12.2 Les présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service sont soumises à la loi française.

12.3 Toute réclamation devra être envoyée à l'adresse suivante : Agence tanlib, place de la Brèche, 79 000 Niort.

## ARTICLE 13 – Modification des présentes Conditions d'accès

Le contenu des présentes conditions générales pourrait être amené à évoluer, les nouvelles dispositions étant automatiquement applicables à l'utilisateur qui en sera informé.